

## « Comment travailler en collaboration très rapprochée avec les MM voisines afin de partager nos moyens, nos activités, nos compétences ? »

Atelier thématique du mardi 9 janvier de 12h30 à 14h30 - Pianofabriek

---

« Il ne faut pas confondre « travail collaboratif » et « travail coopératif » : le travail coopératif est une coopération entre plusieurs personnes qui interagissent dans un but commun mais se partagent les tâches, le travail collaboratif se fait en collaboration du début à la fin sans division fixe des tâches.

Le travail collaboratif associe trois modalités d'organisation : il propose à tous et chacun, dans le projet, de s'inscrire dans un principe d'amélioration continue de chaque tâche et de l'ensemble du projet, il organise le travail en séquences de tâches parallèles (permettant un travail plus asynchrone), il fournit aux acteurs de chacune des tâches une information utile et facilement exploitable sur les autres tâches parallèles et sur l'environnement de la réalisation.

Le travail collaboratif, comme le travail collectif (dont il est une des variantes) n'est pas nécessairement synonyme d'efficacité, d'efficience, ni de rapidité. Son résultat dépend de la motivation de ses acteurs à collaborer, du nombre de ces acteurs, du temps qu'ils peuvent consacrer à ce travail et de leurs compétences. Il présente l'intérêt majeur d'associer les capacités de création et de potentiellement obtenir ce qu'il y a de mieux avec les ressources disponibles dans un groupe, si les éléments de ce groupe sont motivés ». (Définition Wikipédia de « Travail collaboratif »).

---

Au cours de l'atelier, nous vous proposerons d'échanger sur les questions et réflexions qui concernent la collaboration entre MM et le partage de moyens, d'activités, de compétences. Nous tenterons, avec quelques questions, de définir les contours de ce sujet :

Rappel du contexte bruxellois : « petit » territoire, 50 MM fédérées, plus de 800 travailleurs, 10 % des bruxellois sont patients dans des MM.

- a) État des lieux : y a-t-il des projets de collaboration entre votre MM et d'autres MM ?  
S'il n'en existe pas, pourquoi ?
- b) Quelles sont les raisons qui vous permettent/permettraient d'envisager une collaboration avec d'autres MM ?  
Quels éléments seraient facilitants ? Existe-t-il des freins ? Des exemples
- c) Comment envisagez-vous cette collaboration ?  
Comment partager des moyens, des activités, des compétences ?

---

**Date de l'atelier :** mardi 9 janvier de 12h30 à 14h30 - Pianofabriek (Rue du Fort 35 à 1060 Saint-Gilles).

### Organisation pratique de l'atelier thématique

- L'atelier se déroule durant 2 heures de 12h30 à 14h30.
- Déroulement d'une **séance de 2 heures** :
  - **Introduction**<sup>1</sup> au sujet, soutien et compréhension à la question débattue, → **10 minutes**.
  - **Le débat** : des groupes de +/- 8 personnes sont constitués pour débattre ; ils se réunissent en même temps. Un secrétaire/rapporteur est désigné. → **1h20**.
  - **La synthèse** : en plénière, sur base d'un mindmap (30'). Chaque groupe dispose de 10' pour faire la synthèse du débat. Les « idées forces » qui peuvent être retenues, des propositions à mettre en avant. → **30 minutes**.
- L'équipe Education permanente aide à l'animation des débats des réunions.
- On ne refait pas dans ces réunions ce qui se déroule déjà ailleurs (Groupes sectoriels).

**Participants :** quelle que soit sa fonction, tous les travailleurs sont les bienvenus à l'atelier.

---

<sup>1</sup> Rappel du thème général aux 4 ateliers thématiques 2017/2018, « Actions et activités en synergies en MM » ; les 3 thématiques et une dernière séance « Le poste d'aiguillage » (résumé des 3 séances, produit, à partir de chaque synthèse, le catalogue des « trucs et astuces », des « recommandations » des participants).